

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
C.C.A.S**

DEPARTEMENT

Haute-Garonne De la commune de **FLOURENS**

Séance du **17 octobre 2023**

Nombre de conseillers

En exercice 13 Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Présents 7 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

Procurations 6 sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Votants 13

Date de la convocation : 10/10/2023

Date d'affichage de la convocation : 11/10/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Aurore MERVILLE-COMET, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Monsieur Didier CORTES a donné procuration à Madame Martine NOËL,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,
Monsieur Pierre NAVARRO a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ,
Madame Nicole DUCOUSSO a donné procuration à Monsieur Philippe ARRUÉ,
Madame Josette MARTINS a donné procuration à Madame Monique ROUTABOUL,
Madame Josette NOËL a donné procuration à Madame Marie-Claire LABÉDAN.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2023-38 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 septembre 2023

Exposé

Lecture du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023.

Il est demandé aux membres du C.C.A.S d'approuver ce dernier.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 septembre,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Délibération 2023-39 Aide sociale n°13 : aide financière

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée pour l'achat d'une sangle sous-fessière pour transfert entre un fauteuil roulant et un lit médicalisé.

Le demandeur sollicite une aide de 189 € pour aider au règlement de cette sangle.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 189 € soit le prix de la sangle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 189 € précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

13

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Délibération 2023-40 Aide sociale n°14 : aide financière

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une aide financière a été demandée par une personne seule, qui à la suite d'un accident de travail, est impactée par une baisse de revenus et se trouve en difficulté pour le règlement de son loyer.

Le demandeur sollicite une aide de 503.50 € correspondant au loyer du mois en cours.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de€

Décision

La délibération a été ajournée par manque d'éléments.